

Règlement 960-24 – Règlement modifiant le Règlement de zonage 455-04

Aux personnes intéressées par le projet de règlement 960-24 modifiant le règlement de zonage 455-04, un avis public est par la présente donné par la soussignée de ce qui suit :

- Que le conseil municipal de Sainte-Brigitte-de-Laval a adopté le 23 janvier 2024, par résolution, le projet de Règlement 960-24 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage 455-04* ».
- Brièvement, ce projet de règlement a pour objet de :

Ce règlement vise à revoir quelques normes au niveau des aires de stationnement afin de remédier à des problématiques règlementaires récurrentes.
- Une **assemblée publique de consultation** aura lieu le **6 février 2024, 19 h**, au bâtiment situé au Parc des Saphirs, 175, rue Kildare, à Sainte-Brigitte-de-Laval en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*.
- Lors de cette assemblée publique, la personne responsable de l'assemblée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer.
- Ce projet et les annexes peuvent être consultés à la mairie de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, située au 414, avenue Sainte-Brigitte, durant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le vendredi de 8 h à 12 h.
- Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.
- Ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire.

Fait à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 26^e jour du mois de janvier 2024.



Me Catherine Roy
Conseillère juridique aux affaires municipales et greffière

Certificat de publication

Je soussignée, Me Catherine Roy, conseillère juridique aux affaires municipales et greffière de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, certifie que j'ai publié le présent avis :

- Sur le site Internet de la Ville, le 26 janvier 2024.
- À la mairie, le 26 janvier 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 26^e jour du mois de janvier de l'an 2024.



Me Catherine Roy
Conseillère juridique aux affaires municipales et greffière